

SYNDICAT MIXTE DOCKS SEINE NORD EUROPE/ESCAUT

Siège social :

CCI Grand Hainaut

3, avenue Sénateur Girard BP 80577

59308 VALENCIENNES Cedex

REÇU LE

23 FEV. 2024

SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

Date de convocation :

Le 21 décembre 2023

NOMBRE :

- délégués titulaires : 13

- de présents : 8

- de votants : 12

- délégués suppléants : 13

- de présents : 1

- de votants : 1

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 14 heures, le comité syndical du syndicat mixte « Docks Seine Nord Europe / Escaut » s'est réuni pour sa séance d'installation sous la présidence de Monsieur Bruno FONTAINE.

Etaient présents en qualité de délégués titulaires (8) : MM. Sébastien DELQUIGNIES et Bruno FONTAINE, Mmes Anne-Lise DOUFOUR-TONINI, Sylvia DUHAMEL et Amandine HASSOUNA, MM. Guy MARCHANT, Bruno RACZKIEWICZ et Jean-François SAILLY.

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire (1) : M. Marc POSAK.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir à un délégué titulaire (3) : M. Charles BLANGIS a donné pouvoir à M. Sébastien DELQUIGNIES. M. Dominique SAVARY a donné pouvoir à M. Bruno RACZKIEWICZ. M. Jean-Noël VERFAILLIE a donné pouvoir à Mme Sylvia DUHAMEL.

Délégués titulaires excusés (1) : Mme Anny-Claude MORISIAUX.

Etaient présent(e)s en qualité de délégués suppléants (0) :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
(CCSPL)

OBJET :

Désignation des membres de la Commission Consultative des services Publics Locaux (CCSPL)

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et modifié par la loi du 17 août 2015, prévoit la création d'une commission consultative des services publics locaux par les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission doit être préalablement consultée sur tout nouveau projet de création de service public, sous forme de délégation de service public ou de régie. De même, elle examine chaque année le rapport établi par le délégataire sur la gestion du service public.

Il revient donc au syndicat mixte de créer cette commission afin qu'elle puisse examiner le rapport mentionné à l'article L 1411-3 établi par le délégataire de service public pour l'exploitation du terminal à conteneurs construit sur le quai public de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve.

Cette commission, présidée par le Président du Syndicat mixte, est obligatoirement composée de membres de l'organe délibérant, désignés selon le principe de la représentation proportionnelle, de représentants d'associations locales, nommés par l'organe délibérant et, le cas échéant, de personnes qualifiées avec voix consultative. Aucun texte ne fixe de nombre limite de membres à élire, ni quel type d'associations désigner (celles-ci doivent toutefois être en relation avec le fonctionnement des services publics locaux).

Par conséquent, c'est au comité syndical de fixer librement la composition de la commission.

Il est proposé de fixer la composition de cette commission de la façon suivante :

- M. le Président du Syndicat Mixte, Président
- 5 délégués désignés par le comité syndical (3 CCI +1 CAVM +1 CAPH) titulaires et suppléants
- 2 représentants d'associations locales

Proposition de délégués :

Membres avec voix délibérative	5 Titulaires	5 Suppléants
CCI Grand Hainaut	- Hélène CATTELOT - Guy-Pascal DUPREZ - Jean-François SAILLY	- Marc BRIGNOU - Marc POSAK - Jean-Claude TARONT
La Porte du Hainaut	- Bruno RACZKIEWICZ	- Jacques DUBOIS
Valenciennes Métropole	- Hervé BROUILLARD	- Jean-Marc MOREAU

Aussi, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- De fixer à 8 le nombre de membres de la commission consultative des services publics locaux, à raison de 5 délégués syndicaux, le Président du Syndicat Mixte et 2 représentants d'associations,
- D'élire les membres titulaires et les membres suppléants suivants pour siéger en commission consultative des services publics locaux :

Membres avec voix délibérative	5 Titulaires	5 Suppléants
CCI Grand Hainaut	- Hélène CATTELOT - Guy-Pascal DUPREZ - Jean-François SAILLY	- Marc BRIGNOU - Marc POSAK - Jean-Claude TARONT
La Porte du Hainaut	- Bruno RACZKIEWICZ	- Jacques DUBOIS
Valenciennes Métropole	- Hervé BROUILLARD	- Jean-Marc MOREAU

- De désigner en tant que membres représentants des associations locales :

Représentants d'associations locales
Club Logistique du Hainaut
Norlink Fluvial

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et ansusdis



D'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les actes relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération

Le Président :
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

